



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 4 juin 2019 à 19 h30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Étaient absentes à la séance :

Madame la conseillère : Lucie Tremblay
Madame la directrice générale adjointe : Mélanie Gagné

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

19-06-140

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-141

2.
**RÉSOLUTION – AUTORISATION – VENTE DE TERRAINS
RÉSIDENTIELS À MONSIEUR NORMAND BOUCHER –
DÉSIGNATION CADASTRALE 4 959 541 ET 4 959 540**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, les villes peuvent aliéner un bien municipal à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre les terrains résidentiels pour lesquels elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE M. Boucher désire faire l'acquisition du terrain situé au 57, 1^{re} Rue à Chapais, et d'une portion du terrain situé au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

59, 1^{re} Rue à Chapais, portant respectivement les désignations cadastrales 4 959 541 et 4 959 540;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains appartiennent à la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vend à M. Normand Boucher du terrain situé au 57, 1^{re} Rue à Chapais et une portion du terrain situé au 59, 1^{re} Rue à Chapais, portant respectivement les désignations cadastrales 4 959 541 et 4 959 540 et ce, aux conditions suivantes :

- le prix de vente d'un terrain est établi à 12,00 \$ le mètre carré;
- les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant ;
- l'acheteur s'engage à construire une résidence sur le terrain d'ici les deux prochaines années;

QUE la directrice générale madame, Mariève Bernier ou la directrice générale adjointe madame, Mélanie Gagné, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-142

3.
RÉSOLUTION – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENT 19-499 AYANT POUR OBJET LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

19-06-143

4.
RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES – BONIFICATION DES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à favoriser le développement social et communautaire et à bonifier l'animation du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais organise le camp de jour estival offert aux jeunes de 5 à 12 ans, qui aura lieu du 2 juillet au 9 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'à travers les activités du terrain de jeux, la Ville désire faire vivre aux jeunes des expériences enrichissantes multidisciplinaires, notamment l'initiation aux arts et à la culture et des sorties locales en plein air ;

CONDIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ces nouvelles activités, la Ville de Chapais désire déposer une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) pour le projet « Bonification des activités du camp de jour de l'été 2019 » ;



No de résolution
ou annotation

19-06-144

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 4 juin 2019;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, à déposer une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) pour le projet « Bonification des activités du camp de jour de l'été 2019 »;

QUE le Conseil municipal autorise madame Bédard à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19h34.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et
greffière



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100